

DIRECTION RÉGIONALE DE PICARDIE

29 rue Riolan
BP 91026 - 80010 AMIENS cedex 1
TÉL. : +33 (0)3 22 82 11 10 - FAX : +33 (0)3 22 82 11 98



Madame Christine DUPART
FNAUT Picardie
christiane.dupart@wanadoo.fr

Amiens, le 27 OCT. 2014

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 12 octobre adressé à Guillaume Pepy qui m'a demandé de vous répondre.

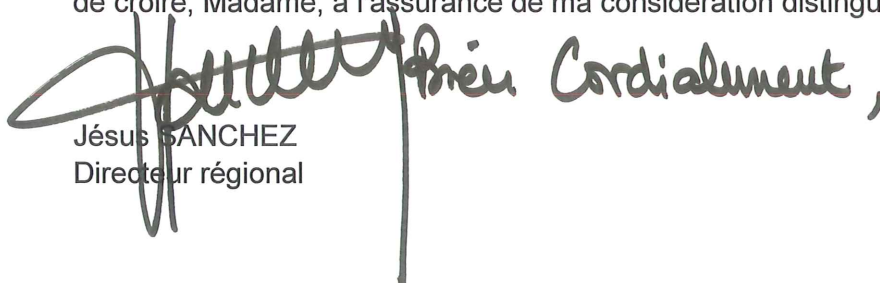
La décision d'accorder les sillons partant de Paris Nord à 17h22 et 18h22 n'appartient pas à SNCF. D'entente avec le Conseil Régional, ces sillons ont été demandés par TER afin d'y positionner deux Paris – Creil desservant Orry et Chantilly.

Par la suite des élus et des abonnés d'Arras se sont élevés contre cette situation car ce sillon correspond jusqu'à présent à un TGV à destination d'Arras. Dans la trame 2014, les arrageois bénéficient d'un TGV aux minutes 22 et 52 à destination de Valenciennes ou de Dunkerque et desservant au passage Arras. Il s'agit de TGV assurés avec une seule rame de 345 places. SNCF a proposé de regrouper ces TGV afin d'assurer un départ à la minute 52 avec deux rames se séparant à Arras, l'une partant pour Dunkerque et l'autre pour Valenciennes. Ainsi, le nombre de places offertes pour les arrageois reste stable mais avec une fréquence qui passe de la demi-heure à l'heure.

Plusieurs réunions de concertation avec les élus d'Arras se sont tenues dont l'une avec le Conseil régional Picardie afin d'expliquer les contraintes des voyageurs picards.

Les élus d'Arras ont saisis le Ministre afin qu'il tranche le sujet. A ce stade, je peux vous confirmer que le sillon de 17h22 sera bien utilisé par TER. Pour le sillon de 18h22 les négociations se poursuivent et, dans ce cadre, Monsieur Gewerc doit rencontrer le Ministre le 28 octobre afin de plaider la cause des TER picards.

Espérant vous avoir apporté les éléments de compréhensions utiles à votre demande, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.


Cordialement,
Jésus SANCHEZ
Directeur régional